



## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture  
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Bureau des Elections et de l'Administration Générale

NIORT, le 12 juin 2017

### PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Le premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale a eu lieu le dimanche 11 juin 2017. La commission chargée du recensement des votes dans le département des Deux-Sèvres composée de Mme Isabelle LE BIHEN, vice présidente du tribunal de grande instance de Niort, présidente titulaire, M. Olivier ABRAM, juge au tribunal d'instance de Bressuire, membre titulaire, M. Alexandre DALLEMAGNE, juge au tribunal de grande instance de Niort, membre titulaire, Mme Magdeleine PRADERE, conseillère départementale, membre titulaire, Mme Brigitte DELTEIL, directrice de la réglementation et des libertés publiques à la Préfecture des Deux-Sèvres, fonctionnaire désigné par l'autorité préfectorale s'est réunie le lundi 12 juin 2017 à 9 heures à la préfecture des Deux-Sèvres à Niort en présence des représentants des candidats : M. Bruno BONIN mandaté par Mme Nathalie SEGUIN (1ère circonscription) et M. Bruno SALOMON, représentant de Mme Christine HEINTZ (2ème circonscription).

La commission a proclamé les résultats suivants :

**Dans la première circonscription**, le nombre des électeurs inscrits était de 90 241 dont 12,5 % correspond à ...11 281. Ont obtenu :

Candidat	Nuance	voix	% inscrits	% exprimés	élu(e)
1 - Mme Maryse VALLEE	EXG	351	0,39	0,78	
2 - Mme Martine GENDRY	FN	3106	3,44	6,87	
3 - M. Guillaume CHICHE	REM	18350	20,33	40,59	
4 - M. Joseph ABI NADER	DIV	280	0,31	0,62	
5 - Mme Nathalie SEGUIN	FI	7164	7,94	15,85	
6 - M. Tristan PELISSIER	DIV	238	0,26	0,53	
7 - M. Marc THEBAULT	UDI	5140	5,7	11,37	
8 - Mme Elodie TRUONG	SOC	3952	4,38	8,74	
9 - M. Cédric CHARLIER	DLF	720	0,8	1,59	
10 - Mme Coralie DENOUES	DVD	3279	3,63	7,25	
11 - M. Alain PIVETEAU	DVG	2167	2,4	4,79	
12 - M. Cyril GIRAUD	EXD	463	0,51	1,02	

La commission a déclaré qu'il y avait lieu à un second tour de scrutin dans la première circonscription du département des Deux-Sèvres

**Dans la deuxième circonscription**, le nombre des électeurs inscrits est de ...97 396..., dont 12,5 % correspond à 12 175. Ont obtenu :

Candidat	Nuance	voix	% inscrits	% exprimés	élu(e)
1 - Mme Delphine BATHO	SOC	14970	15,37	29,79	
2 - Mme Laurence RÉAU	ECO	1284	1,32	2,56	
3 - Mme Séverine VACHON	LR	6395	6,57	12,73	
4 - M. Yannick MAILLOU	FI	5319	5,46	10,59	
5 - M. Jean-Romée CHARBONNEAU	FN	5577	5,73	11,1	
6 - Mme Sylvie CLÉMENT	DIV	444	0,46	0,88	
7 - Mme Christine HEINTZ	REM	15875	16,3	31,6	
8 - Mme Nicole POUPINOT	EXG	380	0,39	0,76	

La commission a déclaré qu'il y avait lieu à un second tour de scrutin dans la deuxième circonscription du département des Deux-Sèvres

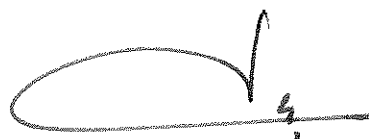
**Dans la troisième circonscription**, le nombre des électeurs inscrits est de ...84 790..., dont 12,5 % correspond à ... 10 599.... Ont obtenu :

Candidat	Nuance	voix	% inscrits	% exprimés	élu(e)
1 - Mme Armelle BOIVIN	ECO	1438	1,7	3,46	
2 - M. Jean-Marie FIEVET	REM	16692	19,69	40,18	
3 - M. David ROBIN	EXD	388	0,46	0,93	
4 - Mme Lucie CHAUMERON	FN	4525	5,35	10,89	
5 - M. Marc BONNEAU	SOC	4864	5,74	11,71	
6 - M. Ludvic SZOTOWSKI	EXG	311	0,37	0,75	
7 - Mme Valérie MORMICHE	DIV	379	0,45	0,91	
8 - M. Philippe COCHARD	FI	4175	4,92	10,05	
9 - Mme Marie POUJADE	DLF	845	1	2,03	
10 - Mme Véronique SCHAAF-GAUTHIER	LR	7928	9,35	19,08	

La commission a déclaré qu'il y avait lieu à un second tour de scrutin dans la troisième circonscription du département des Deux-Sèvres

*« Nul ne peut être candidat au 2<sup>ème</sup> tour s'il ne s'est pas présenté au 1<sup>er</sup> tour et s'il n'a obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits. Si un seul candidat remplit ces conditions, le candidat ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au 1<sup>er</sup> tour peut se maintenir. Dans le cas où aucun candidat ne remplit ces conditions, les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au 1<sup>er</sup> tour peuvent se maintenir. »*

Le Préfet,  
Pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général,



Didier DORÉ